



Avertissement

MAÏS SUCRÉ

No 01 – 28 mai 2009

EN BREF :

- Présence de la première génération de la race bivoltine de la pyrale du maïs dans les régions de la Montérégie, de Laval et des sites hâtifs des régions des Basses-Laurentides et de Lanaudière.
- Stratégie d'intervention avec les trichogrammes.
- Dates prévisionnelles des traitements insecticides sur le maïs sucré hâtif.

MAÏS SUCRÉ HÂTIF : PREMIÈRE GÉNÉRATION DE LA RACE BIVOLTINE DE LA PYRALE DU MAÏS

État de la situation

Les premiers papillons de la race bivoltine de la pyrale du maïs ont été capturés dans les pièges à phéromone le 25 mai à Saint-Paul-d'Abbotsford, à Saint-Hyacinthe, à Saint-Ignace-de-Stanbridge et à Saint-Rémi. Selon ces données de piégeage et le cumul des degrés-jours de croissance, nous prévoyons que **les premières pontes devraient débuter le 4 juin** dans les **régions de la Montérégie, de Laval et des sites hâtifs des régions de Lanaudière et des Basses-Laurentides**.

Qu'est-ce que la pyrale bivoltine?

La race bivoltine de la pyrale du maïs est celle qui produit 2 générations par année :

- La première génération de larves, dont il est question dans cet avertissement, est généralement faible à cause de la mortalité hivernale. Elle cause habituellement peu de dégâts.
- La deuxième génération est plus abondante et elle se développe au cours du mois d'août. Elle peut causer des dégâts au maïs sucré tardif.

Stratégie d'intervention

Champs menacés

- Le maïs cultivé avec paillis de plastique et/ou sous bâche.
- Les champs semés tôt.
- Les champs hâtifs semés sur un retour ou près d'un retour de maïs sucré tardif infesté par la 2^e génération de la pyrale bivoltine en 2008.



Québec
Ministère de
l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

Dépistage

Le dépistage permet d'évaluer l'état d'infestation d'un champ et de déterminer si un traitement insecticide contre la pyrale du maïs est nécessaire.

L'observation de masses d'œufs sous les feuilles permet de suivre et de mesurer le taux de parasitisme par les trichogrammes. Les masses d'œufs complètement noircies sont parasitées.

À partir du 9 juin, visitez les champs menacés à intervalles réguliers. À cette période, les premières masses d'œufs pondus seront écloses et les jeunes larves auront commencé à cribler les jeunes plants de trous minuscules. À cette date, vous devriez observer les premières masses d'œufs parasitées.

Consultez le bulletin d'information [No 04](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai05.pdf) (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai05.pdf>) du 9 juin 2005 : Une méthode rapide pour dépister la pyrale du maïs : l'échantillonnage séquentiel.

Intervention avec des trichogrammes

L'introduction des trichogrammes se fait plus tôt que les traitements chimiques conventionnels. Il faut se rappeler que les trichogrammes sont efficaces contre les œufs de pyrale, contrairement aux traitements chimiques qui, eux, sont dirigés contre les larves.

Selon l'information que l'on possède, la ponte devrait débuter autour du 4 juin dans les régions de la Montérégie, de Laval et des sites hâtifs des régions de Lanaudière et des Basses-Laurentides. Les trichogrammes devront être actifs dès cette date dans les champs qui ont atteint le stade de 4 à 6 feuilles. Il est important que les premières masses d'œufs pondus soient parasitées, sinon celles-ci donneront les plus grosses larves au moment de la récolte.

Intervention avec des insecticides

Il est important de **cibler les interventions contre les jeunes larves de pyrale** au moment où elles se nourrissent **sur le feuillage du maïs**. Lorsqu'elles sont plus développées, les larves cherchent à pénétrer à l'intérieur des plants et ne sont donc plus vulnérables aux insecticides.

Nombre de traitements

Les populations de la première génération de la pyrale bivoltine sont **généralement faibles et ne devraient pas justifier plus d'un traitement insecticide**, dans la plupart des cas.

Par contre, il est important de se rappeler que, chez certains producteurs, la race bivoltine peut être abondante et peut nécessiter plus d'un traitement. **La décision quant au nombre d'interventions doit être prise en tenant compte des expériences antérieures de dommages déjà observés dans les cultures de maïs hâtif et tardif.** Ainsi, les producteurs cultivant avec des techniques de plasticulture et ceux qui ne désirent prendre aucun risque à cause de dégâts subis les années précédentes peuvent choisir une stratégie à 2 ou à 3 traitements. Consultez le tableau à la page 3 pour connaître les moments d'intervention recommandés pour les cas où de 1 à 3 traitements sont appliqués sur des champs qui atteignent le stade 6 feuilles ou plus durant la période de ponte.

Par exemple :

- Un producteur qui opte pour une stratégie à 3 traitements pulvérise les insecticides le 9 juin, le 16 juin et le 23 juin.
- Un autre producteur qui choisit une stratégie à 2 traitements traitera le 15 juin et le 22 juin.
- Les producteurs qui obtiennent du succès avec une stratégie à 1 traitement appliqueront un insecticide le 20 juin.



Un dépistage au champ demeure la meilleure façon pour savoir :

- Quand effectuer un traitement.
- Combien faire de traitements.

Dates prévisionnelles des traitements sur le maïs sucré hâtif

Régions	Capture des premiers papillons	Début de la ponte	Nombre et dates des traitements (prévision)**
Montérégie Laval Lanaudière* Basses-Laurentides*	25 mai	Vers le 4 juin	Stratégie à 1 traitement : 20 juin Stratégie à 2 traitements : 15 et 22 juin Stratégie à 3 traitements : 9, 16 et 23 juin

* Il importe de respecter ces dates pour les sites très hâtifs de la région **de Lanaudière et des Basses-Laurentides**. Pour les sites moins hâtifs, il est recommandé de retarder les traitements de 3 à 4 jours.

** IMPORTANT : ces dates peuvent varier de quelques jours, selon les observations effectuées par les collaborateurs du réseau maïs sucré. Les prochains avertissements vous tiendront au courant de ces changements, s'il y a lieu. Votre conseiller agricole sera également avisé s'il y avait des changements importants dans ces prévisions.

Mesures proposées

Insecticides homologués contre la pyrale du maïs dans la culture du maïs sucré

FAMILLE CHIMIQUE*	INSECTICIDE	DÉLAI DE RÉENTRÉE	DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE
Parasites	TRICHOGRAMMA BRASSICAE (parasitoïde)	0 h	0 jour
Bio-insecticides	DIPEL 2XDF (<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>)	4 h	0 jour
	BIOPROTEC CAF (<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>)	4 h	0 jour
	BIOPROTEC 3P (<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>)	4 h	0 jour
Spinosynes	SUCCESS 480 SC (spinosad)	12 h	7 jours
	ENTRUST 80 W (spinosad)	12 h	7 jours
Organophosphorés	ORTHENE 75SP (acéphate)	5 jours	21 jours
Pyréthrinoïdes synthétiques	MATADOR 120EC (lambda-cyhalothrine)	24 h	1 jour
	SILENCER 120EC (lambda-cyhalothrine)	24 h	1 jour
	RIPCORD 400EC (cyperméthrine)	24 h	5 jours
	POUNCE (perméthrine)	24 h	1 jour
	DECIS 5 EC (deltaméthrine)	12 h	5 jours
	UP-CYDE ^{MD} 2,5 EC (cyperméthrine)	12 h	5 jours
Carbamates	FURADAN 480F (carbofuran)	48 h	7 jours
	SEVIN XLR PLUS (carbaryl)	24 h	1 jour
	LANNATE TOSS-N-GO (méthomyl)	48 h	3 jours

* Il est fortement recommandé d'alterner les familles d'insecticides pour diminuer les risques de développement de la résistance des ennemis des cultures aux pesticides. Cependant, cette recommandation ne s'applique pas pour les trichogrammes, puisqu'il n'y a pas de résistance connue dans le cas des parasitoïdes.



Veuillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Pierrot Ferland, agronome – Avertisseur – Maïs sucré
MAPAQ, Centre de services agricoles

5195, boulevard des Forges, bureau 102, Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Téléphone : 819 371-6761, poste 245; Télécopieur : 819 371-6976
Courriel : pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 01 – maïs sucré – 28 mai 2009

